

## DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance, tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité, tout prestataire, tout partenaire y compris public...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

### À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

- personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories ; fonctionnaire détaché ou mis à disposition ; ... ; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS) ;
- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...) ;
- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité *ad hoc* ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

### LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS :

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des conseils ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DÉCLARATION ?

Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec tout entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'InVS, tout prestataire, tout partenaire y compris public.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an (pour les experts externes, si vous avez été nommé).

## Renseignements généraux

Nom : LECLERCQ

Prénom(s) : ALEXANDRE JEAN-LOUIS

Nom de naissance : -

Vous êtes personnel InVS ou personnel ARS des Cire (tout statut)  oui

non

Cette partie du formulaire concerne les agents internes - A ne pas remplir

~~Si oui, remplir ci-dessous :~~

<input type="checkbox"/> Personnel InVS	Fonction	
<input type="checkbox"/> Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire	

Vous êtes membre d'un comité de l'InVS  oui  non

~~Si oui, remplir ci-dessous :~~

<input type="checkbox"/> Membre d'un conseil / comité créé réglementairement	Conseil / Comité	<input type="checkbox"/> CA <input type="checkbox"/> CCTV <input type="checkbox"/> Comité des Registres <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/> Comité des CNR <input type="checkbox"/> Autre :
	Activité / Fonction	<input type="checkbox"/> Président <input type="checkbox"/> Rapporteur <input checked="" type="checkbox"/> Vice président <input type="checkbox"/> Membre
<input type="checkbox"/> Membre d'un comité <i>ad hoc</i>	Nom du projet *	
	Fonction	<input type="checkbox"/> Membre du comité de pilotage <input type="checkbox"/> Membre du conseil scientifique <input type="checkbox"/> Membre d'un groupe de travail <input type="checkbox"/> Autre :

**Si non**, remplir ci-dessous :

Organisme employeur principal :	INSTITUT PASTEUR, 25 RUE DU DOCTEUR ROUX, 75024 Paris cedex 15
Activité professionnelle principale :	Cadre Administratif et technique Responsable-adjoint CNR Listeria

**Vous déposez votre candidature**  oui  non  
 **pour le comité** [menu déroulant des comités + dates de mandat]  
 **comme expert individuel (pour le projet...)**

**Vous collaborez déjà avec l'InVS**  oui  non

Si oui, remplir ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Membre d'un conseil / comité créé réglementairement	Conseil / Comité	<input type="checkbox"/> CA <input type="checkbox"/> CCTV <input type="checkbox"/> Comité des Registres <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/> Comité des CNR <input type="checkbox"/> Autre :
	Activité / Fonction	<input type="checkbox"/> Président <input type="checkbox"/> Rapporteur <input type="checkbox"/> Vice président <input type="checkbox"/> Membre
<input type="checkbox"/> Membre d'un comité <i>ad hoc</i>	Nom du projet *	
	Fonction	<input type="checkbox"/> Membre du comité de pilotage <input type="checkbox"/> Membre du conseil scientifique <input type="checkbox"/> Membre d'un groupe de travail <input type="checkbox"/> Autre :
<input checked="" type="checkbox"/> Expert externe individuel	Nom du projet *	CENTRE NATIONAL DE REFERENCE DES LISTERIA

\* projet : programme, enquête, étude, investigation...

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

*« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »*

*« Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :*

*1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1<sup>er</sup> du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;*

*2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.*

*Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.*

*Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.*

*Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1° ».*

*Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.*

## 1. Intérêts financiers dans une entreprise, une association ou tout autre organisme

Il s'agit de tout intérêt financier actuel : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

## 2. Activités exercées personnellement

Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

### 2.1 Liens durables ou permanents

#### 2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)
- Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment
  - les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public) ;
  - les rémunérations répétées par une même entreprise ;
  - la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non entrant dans champ de compétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre...)	Nature du contrat / de la rémunération / de la participation	Période	Rémunération
Institut Pasteur, Paris.	Employé, Cadre administratif et technique	CDI	2003-	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Alexandre Jean Louis Leclercq (Autoentrepreneur activités ponctuelles d'audits et d'expertises pour COFRAC/OLAS/SAS/BELAC)	Dirigeant	-	09/2010 -	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## 2.1.2 Autres activités régulières

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les activités récurrentes rémunérées ou non de consultation individuelle, de formation, membre d'un groupe d'expert ou équivalent... pour une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, avec un organisme professionnel ou un organisme de conseil intervenant dans ces secteurs (ex. membre d'un comité ou d'une commission d'une autre agence sanitaire).

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...	Nature de l'activité / Sujet (consultant, participant à une instance...)	Période	Rémunération
ISO TC34SC9 / CEN TC275/WG6 / AFNOR V08B	Normalisation en Microbiologie des aliments, -Membres des différentes Commission -Présidence du CEN en Microbiologie de la chaîne alimentaire	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
EFSA	Expert National (de réserve) Microbiologie	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
ECDC	Remplacement ponctuel de l'expert Marc Lecuit au groupe de travail Listeria	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
ANSES	Expert du Comité d'expert spécialisé Microbiologie	2008-	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CALYXIS	Membre du Comité Scientifique Certification de Personne en HACCP	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
WHO	Responsable adjoint CCOMS Listeria	2008-	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## 2.2 Interventions ponctuelles : travaux scientifiques

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les participations ponctuelles rémunérées ou non à toute étude (épidémiologique, essais clinique...) en lien avec le sujet traité [exemple : investigateur principal ou associé...].

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...)	Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche...	Fonction	Période	Rémunération
AP-HP	PHRC MONALISA	Investigateur associé	2010-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

### 2.3 Interventions ponctuelles : rapports d'expertise

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les participations ponctuelles rémunérées ou non à toute expertise en lien avec le sujet traité, en dehors des participations en tant que membre d'un groupe défini au 2.1.2.

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...)	Commanditaire / Sujet de l'expertise	Période	Rémunération
ANSES	- Avis sur l'augmentation des cas de listériose et le lien éventuel avec l'évolution des modes de production, de préparation et de consommation des aliments - Examen de saisines (Sujets confidentiels consulter l'ANSES pour obtenir l'information)	2008-2009  2008-	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
ISP-WIP (Belgique)	Evaluation des candidatures des CNRs Belges	2011	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### 2.4 Interventions ponctuelles : activités de conseil

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les activités ponctuelles rémunérées ou non de consultant, de participation à une réunion d'experts, groupe de travail, groupe de réflexion, activité d'audit...

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...)	Nature de la prestation / Sujet	Période	Rémunération
COFRAC	Audit ponctuel - Expertises techniques - Section laboratoire de Microbiologie des aliments et des eaux, essais interlaboratoires, biologie moléculaire	2008-	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
OLAS	Audit ponctuel - Section laboratoire de Microbiologie des aliments et des eaux	2008-	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
BELAC	Audit ponctuel - Section laboratoire de Microbiologie des aliments et des eaux	2008-	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
SAS	Audit ponctuel - Section essais interlaboratoires	2008-	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
WHO - FAO	Expertise sur Listeria en cas d'épidémies ou pour le JEMRA	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

## 2.5 Interventions ponctuelles : congrès, conférences, colloques, actions de formation

- Réunions ou formations soutenues financièrement ou organisées par les entreprises ou établissements à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS ; activités rémunérées ou non.

### 2.5.1 Invitations en qualité d'intervenant à un congrès, colloque... action de formation, membre d'un conseil ou d'un comité scientifique ou du comité d'organisation du congrès, colloque... action de formation

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, ...	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
ISOPOL	Porto, Portugal. International Symposium on Problems of Listeriosis. Sujet: -« Human listeriosis due to <i>Listeria ivanovii</i> » -« Characterization of Food Alert for <i>Listeria monocytogenes</i> in France in 2008 » - workshop « Networking for <i>Listeria monocytogenes</i> surveillance »	Mai 2010	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Colloque National Belge en Microbiologie des Aliments	Membre du Bureau d'organisation, Liège, Belgique.	Juin 2008	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
SPLIF (Groupe Communication, alerte sanitaire, prévention et société)	Sujet « Personnes âgées et listériose : Bilan et perspectives », Paris, France	Décembre 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
RICAI	Paris, France, Sujet : - « Gastroentérite fébrile et septicémique à <i>Listeria monocytogenes</i> » - « Increasing incidence of listeriosis in France and its relations with host factors and food control ».	- Décembre 2009 - Décembre 2008	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
ANSES	Paris, France. Journée des LNR <i>Listeria monocytogenes</i> . Sujet « "Activities of the WHO collaborative centre for <i>Listeria</i> and the National Reference Centre for <i>Listeria</i> " and "Outcome of the enquiry on non-haemolytic <i>Lm</i> strains and impact on public health-notion of pathogenicity".	Avril 2008	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**2.5.2 Invitations en qualité d'auditeur à un congrès, colloque... action de formation (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise, un organisme public ou une autre structure)**

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, ...	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
Biomérieux	Colloque bioMérieux de Microbiologie Alimentaire - sujet « Listeria », Paris, France	Novembre 2009-2010	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
BioRad	Cours théorique Application de la PCR à la microbiologie des aliments, Paris, France	Octobre 2009 et Mars 2010	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
International Association for Food Protection	Colloque Européen Berlin 2009: "Overview of Listeriosis in the EU", "Dealing with global regulations, the Listeria case", Berlin, Allemagne	Octobre 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
International Association for Food Protection	Colloque USA "Augmentation de l'incidence de la listériose en France", Berlin, Allemagne	Aout 2008	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
ADRIA Développement	Cours Listeria monocytogenes du Cours Pathogène alimentaire, Quimper, France	Septembre 2008, 2009, 2010, 2011	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Institut Pasteur de Lille Département des Enseignements	- Cours Bilan et Méthodologie d'analyses : Listeria, Shigella, Yersinia, Bacillus cereus, Coliformes, Cronobacter sakazakii , Lille, France - Congrès des Anciens élèves « Les critères microbiologiques dans les aliments » , Lille, France	- Mars / juin /Septembre /Décembre 2008 à 2011 - Février 2010	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**2.6 Interventions ponctuelles : autres**

- La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus
- Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intellectuelle

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (société, établissement, organisme)	Nature de l'activité	Période	Rémunération
Société Française de Microbiologie	Membre	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Société Américaine de Microbiologie	Membre	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Journal of food Protection	Membre du Comité de rédaction	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Food Analytical Methods	Membre du Comité de rédaction	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Italian Journal of Food Science	Membre du Comité de rédaction	2008-	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

### 3. Participation à un organisme percevant un financement substantiel\*

\* Sont visées toutes les structures auxquelles le déclarant appartient (organismes de recherche, instituts, fondations, départements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) qui sont financées substantiellement par une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS ; Y compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Il est demandé de déclarer les financements dont les montants participent au budget de cette structure bénéficiaire pour plus de 10% ; le montant s'apprécie annuellement, d'une même source ; les versements peuvent prendre la forme de subventions pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versement en nature ou en numéraires, matériels, taxes d'apprentissage, divers...

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

### 4. Intérêts familiaux

- Actuellement
- Conjoint, époux(se) ou personne vivant sous le même toit - ascendants, descendants, collatéraux immédiats y compris leur conjoint...
- Sont concernés les intérêts financiers, les activités exercées personnellement, les membres d'un organisme faisant l'objet d'un financement

(Le nom des membres de la famille n'a pas à être mentionné)

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

### 5. Autres liens

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public
- Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt : participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

Non concerné

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Fait à Paris, le 30/08/2011

Signature :



Alexandre Leclercq



